



COLLECTE DES DECHETS PROFESSIONNELS DANS L'HYPERCENTRE D'HONFLEUR

Les déchets doivent être déposés devant l'établissement uniquement entre 19h la veille et 5h le jour de la collecte, selon les modalités suivantes :

- OMR (déchets résiduels) : en sacs poubelles usuels ou sacs rouges/verts livrés si vous avez signé une convention de redevance spéciale
- Cartons : vides et pliés 
- Verres : en sacs spéciaux distribués en mairie ; remplis aux 2/3 maximum 
- Huiles alimentaires : en bidons propres et fermés - collecte uniquement sur appel téléphonique avant le mardi 16h (2 bidons max) 
- Tri sélectif :  en sacs BLEUS distribués en mairie : 
- Tri sélectif :  en sacs JAUNES distribués en mairie : 

	PLANNING DE COLLECTE DES DECHETS EN HAUTE SAISON*						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CARTONS [vides et pliés] 	X	X	X		X	X	
VERRES [sacs spéciaux] 	X	X	X		X	X	
OMR [sacs rouges] 	X	X	X	X	X	X	X
OMR [sacs verts] 	X		X		X		
HUILES ALIMENTAIRES 			X (sur appel)				
TRI SELECTIF : sacs bleus 				X (sem impaires)			
TRI SELECTIF : sacs jaunes 				X (sem paires)			

*HAUTE SAISON : Période de fermeture du quai Sainte-Catherine

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le service déchets de la communauté de communes au 02.31.14.29.30